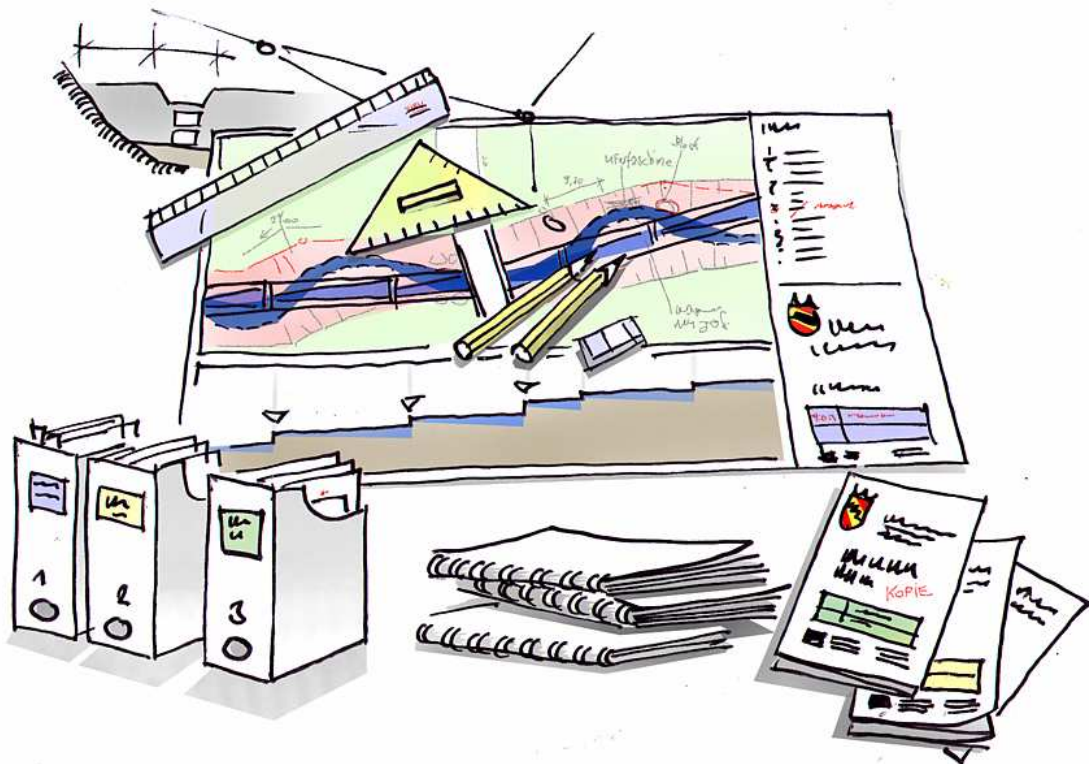
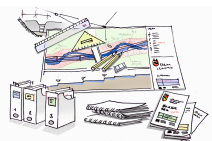


OPC du canton de Berne	Chapitre 300
Classeur Aménagement des eaux	Etude de projet
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le :	



Etude de projet

OPC du canton de Berne	Chapitre 300	
Classeur Aménagement des eaux	Etude de projet	
Date : 04.01.10 / V 1.2/f Révisé le : 01.07.17	Sommaire	



310 Principes et processus	311 Processus 312 Planification participative
320 Bases de l'étude de projet	321 Bases nécessaires
330 Analyse des déficits / planification des mesures	331 Etat d'un cours d'eau 332 Concept de risque 333 Analyse des risques – Que peut-il se passer ? 334 Appréciation des risques - Que peut-on accepter ? 335 Planification des mesures 336 Espace réservé aux eaux 337 Analyse coût-utilité 338 Rétention des matériaux charriés / Plan de gestion des matériaux
340 Convention d'utilisation et base du projet	341 Généralités 342 Contenus de la convention d'utilisation 343 Contenus de la base de projet
350 Etude d'impact sur l'environnement	351 Objectif et bases 352 Soumission ou non à l'EIE 353 Déroulement et compétences
360 Ordonnance sur les ouvrages d'accumulation	
370 Publications et dossier de projet	371 Publication de la participation et du dépôt public 372 Dossier d'un plan / permis d'aménagement des eaux 373 Contenus du rapport technique 374 Devis
380 Acquisition de terrain	381 Généralités / définitions 382 Principes en matière de dédommagement 383 Procédure 384 Documents
390 Autorisations selon le droit forestier	391 Défrichements 392 Autorisations selon le droit forestier 393 Documents